

Gers, élection présidentielle : 112 parrainages validés

Anne Hidalgo (PS) avec 26 parrainages devance Jean Lassalle (Résistons) avec 19 parrainages



Gers, élection présidentielle : 112 parrainages validés

Le site internet du Conseil Constitutionnel concernant l'élection présidentielle 2022 propose au jour le jour tous les parrainages d'élus habilités à soutenir un candidat. Lequel doit en obtenir 500 à la fin de la période de recueil des parrainages, le 4 mars.

D'autres conditions s'avèrent aussi indispensables pour se présenter à l'élection présidentielle : Les parrainages doivent être signés par des élus représentant au moins 30 départements ou collectivités d'outre-mer et moins d'un dixième des parrainages proviennent d'élus d'un même département ou d'une même collectivité d'outre-mer.

Au niveau national au 24 février 9 617 parrainages ont été validés dont 112 pour le Gers. Lesquels concernent Anne Hidalgo, PS, (26 parrainages), Jean Lassalle, Résistons, (19), Anasse Kazib, Révolution permanente, (10), Eric Zemmour, Reconquête, (10), Emmanuel Macron, LREM, (10), Valérie Pécresse, LR, (10), Fabien Roussel, Parti communiste, (6), Nathalie Arthaud, Lutte ouvrière, (4), Christiane Taubira, Ce qui compte pour vous, (4), François Asselineau, UPR, (3), Nicolas Dupont-Aignan, Debout la France, (3), Yannick Jadot, EELV, (3), Gaspard Koenig (1), Marine Le Pen, RN, (1), Jean-Luc Mélenchon, LFI, (1), Philippe Poutou, NPA, (1).

Pour le Gers au 24 février ce sont 95 maires, 11 Conseillers Départementaux, 3 Conseillers Régionaux, 2 députés, et 1 sénateur qui ont parrainés les candidats à l'élection présidentielle 2022.